

M. Kenny Ronald PIERRE

INQUISITIÔ

(Qu'est-il advenu de la sainteté
de la Parole de Dieu ?)

*Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer,
en matière de doctrines, le blason du paganisme
au détriment de la Parole de Dieu ?*



« **les dix cornes, ce sont dix rois qui s'élèveront de ce royaume. Un autre s'élèvera après eux, il sera différent des premiers, et il abaissera trois rois. Il prononcera des paroles contre le Très-Haut, il opprimer les saints du Très Haut, et il espérera changer les temps et la loi :**
[...] » [Daniel 7 versets 24-35, Bible Louis Segond].

ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

INQUISITÔ

(Qu'est-il advenu de la sainteté
de la Parole de Dieu ?)

*1^{ère} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

Kenny Ronald PIERRE

1 Introduction

Pour commencer, je vous dirais que dans ces lignes, nous découvrirons l'œuvre apocalyptique de la petite corne démoniaque.

Son objectif est de servir et glorifier le démon, son œuvre consiste à désacraliser la Parole de Dieu, afin de pouvoir se décréter « dieu » suprême trônant sur la Terre comme sur l'univers.

L'objectif de cette entité inique est de changer les temps et la loi.

Avant de poursuivre, il est à noter que l'étude sur la loi de Dieu que cette entité souhaite changer, je développe cette thématique dans mon livre intitulé « *La grâce annule-t-elle la loi ?* ».

Quant à la réalité des temps qu'il souhaite changer, vous trouverez une étude complète dans mon ouvrage intitulé « *Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2...)* » au chapitre « *Les temps prophétiques des rêves et visions* ».

Pour poursuivre, je vous dirais que cette œuvre que mène la petite corne est d'importance puisque, sans ces deux pôles, la loi et la prophétie, point d'Église du reste – le dernier peuple consacré du Seigneur, que Christ reviendra chercher –, car ce sont eux qui la font reconnaître.

Pour arriver à ses fins, le démon a fomenté des plans qui s'étalent sur des siècles afin de faire disparaître la connaissance de la loi et de la prophétie – donc des rêves et des visions – au sein du peuple de Dieu.

Pour ce faire, la petite corne a, tout au long des siècles, *martyrisé, torturé et tué* tous ceux qui cherchaient à maîtriser ces deux pôles.

Ce livre vous permettra, de découvrir, grâce aux textes bibliques ainsi qu'aux écrits historiques, qui est cette petite corne contre qui le prophète Daniel nous met en garde. Dans ces lignes, nous découvrirons que cette entité, présentée comme étant une petite corne, a, dans les Saintes Écritures, différents noms.

Il est à noter que cette étude sur cet individu sera complétée dans mon livre intitulé « *La grâce annule-t-elle la loi ?* » au chapitre « *Nouveau visage de l'œuvre de la grande falsificatrice* ».

Puis, après cette mise en bouche, nous poursuivrons notre découverte et, pour ce faire, tout au long de ces lignes, comme à travers l'objectif d'un appareil à remonter le temps, nous nous plongerons dans le passé, et irons côtoyer des personnages d'un autre temps. Nous commencerons par la foi et les souffrances des chrétiens des premiers siècles. *Vous pourrez toucher du doigt leur martyre.*

Non seulement leur sang a coulé et ils ont été dévorés par des bêtes féroces dans les arènes romaines, mais ce sang a été aussi « *dégusté* » par un autre type de bête : *des êtres humains, qui n'étaient pourtant pas des Lycans (loups-Garous) ou des vampires.*

Ensuite, nous continuerons en découvrant, médusés, comment, d'agneau destiné à nourrir les fauves de l'arène romaine, les chrétiens s'étant détournés du pur Évangile, en sont venus à œuvrer pire que des loups sanguinaires et en sont arrivés à tuer sans pitié, hommes, femmes et enfants, qui n'avaient comme base de foi que la Parole de Dieu.

Pour poursuivre, je vous poserai une question : *qui ne connaît pas l'histoire de Jack l'Éventreur, le fameux et abominable serial killer ?*

C'est une œuvre de fiction qui fait froid dans le dos ! Pourtant, il y a eu dans l'Histoire un homme qui a sévi bien avant les célèbres sanguinaires de notre époque contemporaine. Il a de son vivant torturé et massacré une multitude de femmes, d'hommes et d'enfants.

Et pourquoi ? Afin d'établir, sur toute l'humanité, la domination de son dogme. Pour ceux qui penseraient que c'est d'Hitler qu'il s'agit, sachez que cet homme fut bien plus sanguinaire que cela, et fit bien plus de morts de son vivant, comme durant des siècles après sa mort.

Car la domination doctrinale qu'il avait sur ses disciples les a amenés, aveuglément, à perpétrer en son nom bien des abominations.

Et pour couronner le tout, malgré ces actes horribles, il a été auréolé de gloire et semble jouir, à perpétuité, d'une place importante dans l'Histoire.

Venez, lisez, et soyez sidérés !

Outre cela, les rites que vous pratiquez et qui sont destinés à honorer le Seigneur sont-ils d'essence divine, ou continuez-vous à perpétuer des rites païens ? Nous découvrirons comment les rites du paganisme ont fait pour infiltrer, siècle après siècle, la chrétienté, pour finir par devenir la base de foi du plus grand nombre de chrétiens.

En le découvrant, certains d'entre vous seront, je le crois, dans un grand étonnement, notamment ceux qui avaient jusque-là chéri ces doctrines en toute bonne conscience, pensant servir le Seigneur.

Pratiquer de telles choses nous rend idolâtres devant le Seigneur, et leur finalité sera que nous serons rejetés par lui, ce qui nous rend d'office éligible au bain des plus décapants dans l'étang de feu et de soufre. Soyons donc prudents, dans les doctrines que nous professons.

Ce faisant, venez découvrir, Bible en main, si vos cultes et vos doctrines spirituelles sont d'essence divine ou proviennent des rites d'une peuplade païenne.

Cela est vrai pour des objets de culte, pratiqués soit au quotidien, soit dans les lieux de culte, mais cela est aussi vrai pour des prières que nous adressons à des personnes qui, bien qu'ayant été de grande vertu, sont maintenant décédées.

Nous irons aussi à la rencontre de certains des titres les plus éminents que portent certains hommes religieux et nous verrons que les bases mêmes sur lesquelles sont instituées ces « **consécrations** » sont païennes, donc ne viennent pas du Seigneur. Il en est de même pour tous ces objets de culte et ces grandes figures vers qui vont les prières de millions de chrétiens. L'origine de ces choses remonte au culte romain païen qui a été légué au travers des siècles à la chrétienté.

Le plus triste dans l'histoire est que bien des chrétiens continuent à pratiquer ces doctrines, ignorant totalement que les textes prophétiques bibliques les présentent comme venant de Satan. La lumière sera amenée sur ces points et bien d'autres encore.

En ce jour, par ce livre émaillé de versets bibliques et de textes historiques, le Seigneur vous offre l'opportunité de passer au crible vos bases doctrinales pour voir si elles sont toutes ancrées en Christ.

Dans ces lignes, nous allons, aussi, considérer le sujet des miracles que beaucoup disent réaliser au nom du Seigneur, et cela, en ce siècle ou au travers des âges.

Néanmoins, ces manifestations, qui sont des plus extraordinaires, sont-elles vraiment réalisées sous l'égide de l'Esprit de Dieu ?

Dans ce livre, nous allons décortiquer plusieurs d'entre elles, Bible en main, et vous verrez que ce sont des artifices qu'utilise le démon, et qu'ils ressemblent à s'y méprendre aux vrais miracles, mais qui, une fois exposés à la lumière des Saintes Écritures, ne peuvent tenir et sont telle la neige qui fond au soleil. Nous mettrons tout cela en lumière.

D'autres sujets tels que la réalité du purgatoire, des enfers, l'état de l'âme des êtres humains après leur mort sont traités dans ce livre.

Nous découvrirons, à l'appui des textes bibliques, ce qui est dit au sujet de l'âme des défunts. A-t-elle, sous une forme ectoplasmique, la capacité de revenir visiter les vivants ? Nous poursuivrons notre étude par un autre sujet qui divise, celui de l'étang de feu et de soufre – aussi appelé l'enfer de feu ou la géhenne de feu.

La question qui est au centre des débats est la suivante : *ceux qui ont transgressé la Parole de Dieu y seront-ils jetés à leur mort ou en étant vivants, et surtout sont-ils destinés à recevoir des supplices éternels ou seront-ils détruits ?*

Par ailleurs, ce livre est aussi destiné à vous présenter une femme biblique d'une valeur inestimable qui dépasse celle d'Abraham, de Moïse ou d'Élie et qui est digne de toutes les louanges, car elle fut une servante fidèle du Seigneur. Malheureusement, des siècles après sa mort, son nom, son souvenir sont souillés par des doctrines antibibliques et iniques que l'on a montées autour d'elle. Nous ferons toute la lumière à ce propos.

Vous pourrez aussi, Bible en main, lever le voile sur l'identité de l'**agneau bestial aux deux cornes d'Apocalypse 13** qui donne la marque de la bête, et certainement vous serez sidéré, en découvrant qui elle est, car elle demeure de prime abord insoupçonnable...

Néanmoins, quand on passe ces œuvres au scanner des Saintes Écritures, nous voyons paraître la vilenie de ces œuvres qui contreviennent à la Parole de Dieu.

Assurez-vous que vous n'êtes pas unis à elle, car la finalité sera de recevoir la marque de la bête et de brûler dans l'étang de feu et de souffre. Le Seigneur nous appelle dans [2 Corinthiens 6 versets 14-18], à sortir de tous lieux ou parmi tous ceux qui transgressent sa parole, et qu'il nous recueillera. Soyons donc obéissants !

2 La réalité des œuvres de la petite corne devant régner durant des siècles

Pour commencer ce chapitre, je vous dirais que l'une des entités prophétiques qui a le plus marqué l'histoire de la chrétienté, c'est la petite corne. Son œuvre fut sanguinaire à l'extrême, elle fit couler, en toute légalité, des rivières de sang innocent, dont le seul crime était de n'avoir comme base de foi que la Parole de Dieu.

Ce qui est paradoxal, c'est que les mêmes raisons qui l'ont amené à massacrer sans pitié tous ces martyrs, étaient pourtant son fonds de commerce, car elle s'est présentée et présente toujours comme étant le vicaire du Christ.

Cette entité connue prophétiquement sous le nom de la petite corne a su maintenir sa domination sur la chrétienté durant des siècles et elle continue encore à trôner en maître incontesté de la chrétienté.

La première fois qu'il est fait mention d'elle, c'est dans une prophétie présentant le déroulé de l'Histoire depuis le règne babylonien, jusqu'au temps de la fin.

La voici : « *Daniel commença son récit* : « **Je regardais pendant ma vision nocturne, et voici que les quatre vents du ciel ont fait irruption sur la grande mer.**

Quatre bêtes énormes sont sorties de la mer, différentes les unes des autres. La première ressemblait à un lion et avait des ailes d'aigle. [...] Puis est apparue une deuxième bête, qui ressemblait à un ours. [...] Après cela, j'ai vu une autre bête, qui ressemblait à un léopard. [...]

Après cela, j'ai vu dans mes visions nocturnes une quatrième bête, redoutable, terrible et extraordinairement puissante. [...]

Ensuite j'ai désiré savoir la vérité sur la quatrième bête, celle qui était différente de toutes les autres, extrêmement terrible, qui avait des dents en fer et des ongles en bronze, qui mangeait, brisait et piétinait ce qu'il restait. J'ai aussi désiré savoir la vérité au sujet des dix cornes qu'elle avait sur la tête ainsi qu'au sujet de l'autre, celle qui était sortie et devant laquelle trois étaient tombées, la corne qui avait des yeux et une bouche parlant avec arrogance et qui paraissait plus grande que les autres.

J'ai vu cette corne faire la guerre aux saints et l'emporter sur eux, jusqu'au moment où l'Ancien des jours est venu faire justice aux saints du Très-Haut. Le moment où les saints ont pris possession du royaume est alors arrivé. » Voici ce qu'il m'a dit :

'La quatrième bête, c'est un quatrième royaume qui existera sur la terre, différent de tous les royaumes. Il dévorera toute la terre, la piétinera et la brisera. Les dix cornes, ce sont dix rois qui surgiront de ce royaume. Un autre surgira après eux.

Il sera différent des premiers et abaissera trois rois. Par ses paroles il s'opposera au Très-Haut. Il opprimer les saints du Très-Haut et projettera de changer les temps et la loi.

Les saints seront livrés à son pouvoir pendant un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Puis le jugement viendra et on lui retirera sa domination : elle sera définitivement détruite et anéantie. » [*Daniel 7 versets 2-7, 19-26, Bible Second 21*].

Cette prophétie est des plus importantes et des plus intéressantes, pour ceux qui savent la décrypter, nous retrouvons ici la gloire et la déchéance de divers royaumes qui se sont succédé et ont régné sur Terre. Pour les identifier, il convient d'en revenir à un autre rêve que nous trouvons dans [*Daniel 2 versets 26-45*] et où nous avons clairement leur identité.

Plusieurs points d'ancrage permettent de relier ces deux prophéties l'une à l'autre et permettent de connaître les diverses périodes présentées dans ces deux prophéties, qui en fait présente les mêmes événements.

L'un des plus importants points de repère est donné à la fin des deux textes. Dans la prophétie de [*Daniel 2*], nous lisons que :

« [...] Aux jours de ces rois, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et ce royaume ne passera pas sous la domination d'un autre peuple [...] ».

[*Daniel 7*], quant à lui, nous apporte ceci comme information :

« [...] La royauté, la domination et la grandeur de tous les royaumes qui sont sous le ciel seront données au peuple des saints du Très-Haut. [...] »

Dans ces deux portions de texte prophétique, il est fait mention d'un peuple que Dieu suscite et qui dominera toutes les nations.

Dans [*Daniel 2 verset 44*], il nous est aussi dit que ce peuple de Dieu existera éternellement. Dans [*Daniel 7 versets 18 et 27*], il nous apprend que les saints du Très-Haut – donc le peuple élu de Dieu – subsisteront aussi éternellement.

Seuls ceux qui sont avec Jésus et lui demeurent fidèles vivront éternellement. Ces deux textes présentent donc la même réalité.

En outre, le quatrième royaume de [*Daniel 2*] et le quatrième animal de [*Daniel 7*] sont formé du même symbole, le fer, ce qui fait que c'est de la même entité dont il est fait ici mention.

À l'instar des deux rêves que fit Pharaon dans [*Genèse 41 versets 11-36*], qui présente un même événement sous des symboles différents, ces deux rêves relatés dans le livre de Daniel présente une seule réalité, le devenir des royaumes humains. Ces symboles représentent les royaumes devant se succéder sur la Terre dont il s'agit :

*Le premier étant **Babylone**, qui représente la tête d'or de la statue et qui par extension représente le lion et avait des ailes d'aigle. La suivante n'est autre qu'un symbole représentant « les Médos-Perses », l'Histoire nous apprend que c'est eux qui ont succédé au Babyloniens.*

Ce qui fait que le troisième animal représente les Grecs qui ont terrassé « les Médos-Perses ». Pour finir, le dernier animal symbolise donc les Romains, qui furent vainqueur des Grecs. La petite corne devait donc sortir du peuple romain.

Fort de tout ce que nous venons de voir, j'aimerais, avant de poursuivre, mettre en exergue l'un des symboles contenus dans le texte de [Daniel 7 verset 3], analysé précédemment, c'est celui de la mer dont il s'agit. C'est de ce lieu qu'émergent ces quatre bêtes titanesques ; ainsi, le symbole de la mer représente bien les nations.

Maintenant ce point acté, nous pouvons désormais en revenir à notre thème. Dans cette prophétie de Daniel, nous voyons que la petite corne est un cinquième royaume qui devait se lever après les quatre autres, qui sont symbolisés par les quatre bêtes.

Daniel nous la présente comme étant un pouvoir différent de celui de la bête d'où elle est sortie. L'un des éléments permettant d'identifier la petite corne est que c'est un pouvoir qui peut légiférer, car c'est un roi à la tête d'un royaume.

En outre, nous apprenons qu'il fait tomber trois cornes, donc trois rois : *c'est donc un lieu qui a une puissance géopolitique.*

Néanmoins, ce royaume n'est pas du type de ceux qui lui ont succédé, car en plus d'avoir la dominance sur un État, c'est aussi une puissance religieuse, car elle s'élève contre Dieu et elle a autorité sur son peuple avec, pour objectif, de lui faire la guerre. La petite corne est donc un être d'une grande puissance, car elle remporte la guerre qu'elle mène contre le peuple de Dieu, mais aussi contre des rois.

Il nous est également dit qu'elle cherchera, entre autres, à changer la loi. Ce symbole nous démontre aussi que la petite corne a la capacité de légiférer et a donc le pouvoir d'un État, gardienne des lois des hommes. Sa prédominance sur le peuple de Dieu lui donne pareillement l'autorité lui permettant de falsifier la loi de Dieu.

Cette entité est aussi présentée comme parlant avec arrogance et, par ces paroles, elle s'opposera au Très-Haut, donc à l'Éternel Dieu.

Ce qui confirme son caractère religieux. Sa fin se fera quand, au moment du jugement – donc celui que Dieu mettra en place à la fin des temps –, le peuple de Dieu recevra la domination de tous les royaumes du monde.

Le règne de cette entité qu'est la petite corne devant durer jusqu'au temps de la fin, elle est présentée sous différentes images.

L'apôtre Jean, dans le livre de l'Apocalypse, l'appelle *la bête à dix cornes, et sept têtes qui montent de la mer*.

Voici comment il la représente : « **Puis je vis monter de la mer une bête qui avait dix cornes et sept têtes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème.**

La bête que je vis était semblable à un léopard ; ses pieds étaient comme ceux d'un ours, et sa gueule comme une gueule de lion. Le dragon lui donna sa puissance, et son trône, et une grande autorité. Et je vis l'une de ses têtes comme blessée à mort ;

Mais sa blessure mortelle fut guérie. Et toute la terre était dans l'admiration derrière la bête. Et ils adorèrent le dragon, parce qu'il avait donné l'autorité à la bête ; ils adorèrent la bête, en disant :

Qui est semblable à la bête, et qui peut combattre contre elle ?

Et il lui fut donné une bouche qui proférait des paroles arrogantes et des blasphèmes ; et il lui fut donné le pouvoir d'agir pendant quarante-deux mois. Et elle ouvrit sa bouche pour proférer des blasphèmes contre Dieu, pour blasphémer son nom, et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel.

Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints, et de les vaincre. Et il lui fut donné autorité sur toute tribu, tout peuple, toute langue, et toute nation. Et tous les habitants de la terre l'adoreront, ceux dont le nom n'a pas été écrit dès la fondation du monde dans le livre de vie de l'agneau qui a été immolé.

Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende ! Si quelqu'un mène en captivité, il ira en captivité ; si quelqu'un tue par l'épée, il faut qu'il soit tué par l'épée. [...] C'est ici la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence calcule le nombre de la bête. Car c'est un nombre d'homme, et son nombre est six cent soixante-six. »
[Apocalypse 13 versets 1-10, 18, Bible Louis Segond].

Cette entité, elle aussi fait la guerre aux saints, donc au peuple de Dieu, c'est donc la même entité que la petite corne qui est ici présentée. De nouveaux indices nous sont ici portés.

Afin de mieux comprendre ce texte, nous allons d'abord commencer par interpréter le premier symbole qui nous est présenté, celui de la mer d'où émerge cette bête apocalyptique. De façon à décrypter ce symbole, lisons ceci : **« Mais les méchants sont comme la mer agitée, qui ne peut se calmer, et dont les eaux soulèvent la vase et le limon. »** [*Ésaïe 57 verset 20, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ce texte : **« Sur Damas. Hamath et Arpad sont confuses, car elles ont appris une mauvaise nouvelle, elles tremblent ; c'est une mer en tourmente, qui ne peut se calmer. »** [*Jérémie 49 verset 23, Bible Louis Segond*].

Le symbole de la mer qui est démontée et ne se calme pas, et qui soulève la vase et le limon (*boue*) – donc comme durant une tempête où l'eau devient boueuse –, symbolise le méchant. En outre, une mer qui est déchaînée mais qui n'est pas sale représente de rudes épreuves à venir qui seront accompagnées de grandes douleurs et d'anxiété.

Ces images de la mer que nous venons de voir ne sont pas pour moi assez explicites pour nous permettre de comprendre ce qu'évoque ce symbole dans le cadre de notre texte de base. C'est pour cela que nous allons maintenant en considérer d'autres afin de décrypter ce symbole.

Ce faisant, poursuivons nos investigations, en considérant cet autre texte : **« Oh ! quelle rumeur de peuples nombreux ! Ils mugissent comme mugit la mer. Quel tumulte de nations ! [...] »**. [*Ésaïe 17 verset 12, Bible Louis Segond*].

Généralement, dans le langage prophétique, le symbole de la mer représente une ou des nations et est donné afin de mettre en exergue leur puissance. Lisons aussi ce texte qui va dans ce sens :

« [...] Voici, un peuple vient du pays du septentrion, une grande nation se lève des extrémités de la terre. Ils portent l'arc et le javelot ; ils sont cruels, sans miséricorde ; leur voix mugit comme la mer [...] ». [*Jérémie 6 versets 22-23, Bible Louis Segond*].

L'état de la mer (*son mugissement*) représente la puissance de la nation qu'elle symbolise. Néanmoins, selon les symboles secondaires qui lui sont associés, cela peut aussi incarner la défaite ou la ruine d'une nation. Voici ce qui avait été prophétisé sur Babylone :

« C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel : Voici, je défendrai ta cause, je te vengerai ! je mettrai à sec la mer de Babylone, et je ferai tarir sa source. Babylone sera un monceau de ruines [...] ». [Jérémie 51 versets 36-37, Bible Louis Segond].

Ainsi, ce symbole de la mer d'où émerge la bête à sept têtes et à dix cornes évoque le fait qu'elle prendra naissance dans les nations.

Pour comprendre la portée de ce lieu d'où sort cette bête, il nous faut comprendre ce que représentent dans le langage prophétique les nations. Pour ce faire, lisons ceci :

« Car la maison d'Israël et la maison de Juda m'ont été infidèles, dit l'Éternel. Ils renient l'Éternel [...] »

Voici, je fais venir de loin une nation contre vous, maison d'Israël, dit l'Éternel ; c'est une nation forte, c'est une nation ancienne, une nation dont tu ne connais pas la langue, et dont tu ne comprendras point les paroles.

Son carquois est comme un sépulcre ouvert ; ils sont tous des héros. Elle dévorera ta moisson et ton pain, elle dévorera tes fils et tes filles [...] Elle détruira par l'épée tes villes fortes dans lesquelles tu te confies. » [Jérémie 5 versets 11-12, 15-17, Bible Louis Segond].

Généralement, quand le peuple de Dieu l'abandonnait, il faisait se lever contre eux de puissantes nations, afin de les frapper. Dans ce texte, pour démontrer que les nations ne font pas partie des peuples élus de Dieu, la différence entre les deux est mise en exergue.

Le symbole des nations représente tous ceux qui vivent sans révéler le seul véritable Dieu, qu'est l'Éternel.

Leurs œuvres sont ainsi présentées : **« Lorsque tu seras entré dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne, tu n'apprendras point à imiter les abominations de ces nations-là.**

[...] Car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel ; Et c'est à cause de ces abominations que l'Éternel, ton Dieu, va chasser ces nations devant toi. Tu seras entièrement à l'Éternel, ton Dieu. » [Deutéronome 18 versets 9, 12-13, Bible Louis Segond].

Pour comprendre la portée du symbole de la mer, d'où la première bête émerge, il faut prendre en compte qui habite et domine dans ce lieu. Ceci nous renseigne à ce propos :

« *Ce jour-là, l'Éternel interviendra avec sa dure épée, sa grande et forte épée, contre le Léviathan, le serpent fugitif, contre le Léviathan, le serpent tortueux ; il le tuera, ce monstre qui habite la mer.* » [Ésaïe 27 verset 1, Bible Semeur].

Pour une meilleure visibilité, découvrons ce texte dans cette autre version : « *Ce jour-là, le Seigneur prendra sa grande, sa terrible, sa puissante épée, pour intervenir contre le monstre Léviatan, le serpent tortueux, insaisissable ; et il tuera ce dragon des mers.* » [Ésaïe 27 verset 1, Nouvelle Bible en français courant].

Ici, il nous est présenté le serpent tortueux (*donc rusé ou malin*), qui est aussi appelé le dragon, comme vivant dans la mer. Le symbole de la mer étant celui des nations et ceux du serpent et du dragon étant celui-ci représentant Satan [Apocalypse 12 versets 7-9], c'est donc de lui dont il est ici fait mention. La mer (*les nations de la Terre*) est le lieu où domine le démon, cette réalité est très bien signifiée dans ce texte :

« *Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable.* » [1 Jean 5 verset 19, Bible Semeur].

Cette prophétie présentant l'émergence de cette bête à sept têtes et dix cornes de la mer (*parmi les nations*), la positionne comme devant prendre naissance au sein d'un peuple qui ne révere pas le Seigneur (*donc le monde*) et qui est sous la domination du diable.

Le symbole des nations, nous l'avons vu, représente généralement des peuples qui sont des ennemis du peuple de Dieu. Cette prophétie s'est réalisée dans ce sens, car l'entité que symbolise la bête à sept têtes et dix cornes ne forme qu'un avec la petite corne qui, elle, nous l'avons déjà vue, a pris naissance au sein de l'Empire romain, qui fut l'un des plus grands persécuteurs des Chrétiens.

Dans l'histoire du monde, il n'y a qu'un pouvoir qui a été à la fois politique et religieux qui a pris naissance dans l'Empire romain et qui l'a remplacé, c'est *l'Église catholique*.

L'[Extrait de l'Édit des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose Auguste] qui suit nous présente les bases sur lesquelles reposent les fondations de l'Église catholique :

« Édit des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose Auguste, au peuple de la ville de Constantinople.

Nous voulons que tous les peuples que régit la modération de Notre Clémence s'engagent dans cette religion que le divin Pierre Apôtre a donnée aux Romains ainsi que l'affirme une tradition qui depuis lui est parvenue jusqu'à maintenant et qu'il est clair que suivent le pontife Damase Ier et l'évêque d'Alexandrie, Pierre, homme d'une sainteté apostolique [...]

Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi prennent le nom de chrétiens catholiques et que les autres, que nous jugeons déments et insensés, assument l'infamie de l'hérésie. Leurs assemblées ne pourront pas recevoir le nom d'églises et ils seront l'objet, d'abord de la vengeance divine, ensuite seront châtiés à notre propre initiative que nous avons adoptée suivant la volonté céleste [...] ».

C'est vers les années 380 que parut cet édit où les *empereurs Gratien, Valentin II et Théodose* ont décrété le catholicisme seule religion de l'Empire romain. Cette religion, comme vous le voyez, a été établie par le peuple romain, d'où son nom d'Église catholique romaine. *« L'enfant à naître portera toujours le nom de son père ! »*

Ce fait va dans le sens de la prophétie de Daniel qui présentait la petite corne comme devant sortir de la quatrième bête, qui représente historiquement l'Empire romain.

Pour poursuivre, je vous dirais que la petite corne devait avoir la puissance de légiférer afin de mettre à mort le peuple de Dieu. Ce fut le cas de l'Église catholique et ce, durant des siècles.

Nous **verrons**, dans la suite de ce livre, combien abominables furent les actes de cette religion contre les grands héros de la foi chrétienne, comme *John Wyclif, Jean Hus, Jérôme de Prague*.

La petite corne est aussi présentée comme un royaume, donc un État. Ce symbole, l'Église catholique le remplit aussi, car elle a été établie sur les mêmes fondations qu'un État.

L'[Extrait de : *la Constitution Auctorem fidei à tous les fidèles, 28 août 1794. De la dénomination "tête ministérielle" attribuée au pontife*] nous présente cette réalité : « [...] **Le pontife romain est la tête ministérielle**" si on l'explique en ce sens que ce n'est pas du Christ, en la personne du bienheureux Pierre, mais de l'Église que le pontife romain reçoit le pouvoir de son ministère par lequel, comme successeur de Pierre, vrai vicaire du Christ et chef de l'Église, il a puissance sur toute l'Église [...] ».

Cet autre texte [Tiré du site : <https://eglise.catholique.fr/vatican>, partie : *en savoir plus sur le Vatican*] confirme ce que nous venons de voir :

« *La Cité du Vatican : elle est le siège de l'État de la Cité du Vatican, qui existe seulement depuis les accords du Latran, signés en 1929 entre le Pape et le gouvernement italien.*

Le préambule précise clairement la valeur symbolique exceptionnelle du plus petit état du monde (44 hectares) :

« *Pour assurer au Saint-Siège l'indépendance absolue et visible, il faut lui garantir une souveraineté indiscutable, même dans le domaine international.*

C'est pourquoi il est nécessaire de constituer, avec des modalités particulières, la Cité du Vatican, reconnaissant au Saint-Siège, sur cette même Cité, la pleine propriété, la puissance exclusive et absolue, et la juridiction souveraine ».

L'État de la Cité du Vatican existe afin de permettre au Siège apostolique la liberté spirituelle nécessaire pour accomplir sa mission de service au bénéfice de l'Église universelle et de tout le genre humain. »

Dans le premier texte, nous voyons que l'Église catholique est gérée par un système ministériel, dont le pontife romain, donc le pape en est la tête. Le deuxième texte, quant à lui, nous présente la Cité du Vatican comme étant un État à part entière. C'est la plus petite de toutes et elle a aussi la souveraineté, c'est donc également un royaume.

De même que c'est le cas entre les nations de la Terre, qui ont coutume d'avoir des échanges diplomatiques entre elles, en tant qu'État, le Vatican entretient aussi des relations diplomatiques avec les dirigeants de divers pays.

Ce texte [Tiré du site : <https://eglise.catholique.fr/vatican>, Partie : *Saint-Siège et Vatican*] nous présente cette réalité : « **Le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques avec les États.**

[...] Ces relations s'effectuent par le truchement d'un personnel diplomatique accrédité. Le Saint-Siège développe actuellement des relations diplomatiques avec 174 pays et de nombreuses organisations internationales. »

Ainsi, le Vatican n'est pas un État de seconde zone, qui n'a pas la reconnaissance des nations, car il entretient des relations diplomatiques avec *174 pays*. Ce faisant, il est donc reconnu en tant qu'État souverain à part entière par toutes ces nations.

Jusqu'à ce jour, le siège de l'Église catholique, qui se trouve dans la ville de Rome en Italie, est un État institué dans l'État. En tant que tel, elle décrète ses propres règles de gestion, sur lesquelles l'État italien n'a aucun droit de regard.

L'Église catholique a pris naissance au sein du peuple romain et lui a survécu, et est devenue bien plus puissante et sanguinaire que lui.

L'agneau est donc devenu bestial et sanguinaire, tel un loup !

Doté de tous les pouvoirs, le pape pouvait juger tout le monde, fussent-ils rois ou empereurs, sachant toutefois que nul ne pouvait le juger. Nous découvrirons cette réalité dans la suite de ce livre.

Revenons maintenant au texte de [*Apocalypse 13 versets 1-17*], où de nombreux indices concernant cette entité à sept têtes et dix cornes nous sont donnés.

Le premier nous apprend que le pouvoir a été donné à cette bête, ce qui présente le fait qu'elle a un pouvoir de légiférer (*créer des lois*), ce symbole est renforcé par le fait qu'elle a reçu la capacité de faire la guerre aux saints.

Il est à noter que la même œuvre de guerre que mène la petite corne contre le peuple de Dieu nous est donc aussi présentée dans ce texte du livre de l'Apocalypse. Pour qu'il y ait guerre, il faut qu'il y ait un texte de loi qui l'entérine.

Outre cela, la puissance lui est donnée sur tous les êtres humains. Cette bête est donc un pouvoir politique ! Mais elle est aussi, à l'instar de la petite corne, un lieu religieux, car on se prosterne devant lui pour l'adorer. C'est donc un lieu politico-religieux !

Ces deux critères sont remplis par l'Église catholique, car nous l'avons vu, elle a eu pendant des siècles la dominance sur l'État et sur toute la chrétienté. Dans ce texte, nous avons un autre indice de poids, car nous apprenons que le règne de cet être hors-norme se fera en deux temps. Elle doit régner avec puissance, puis doit être vaincu, pour un temps, après cela, l'humanité lui rendra à nouveau gloire.

Nous découvrons aussi que l'une des têtes de cette bête apocalyptique était comme égorgée, ce qui symbolise une perte de puissance, elle devait aussi aller en captivité. Ce que je viens de présenter représente aussi ce qui s'est passé pour l'Église catholique :

Napoléon a terrassé le pape Pie VII qu'il a fait enlever et emprisonner à Valence (France) et où il va mourir le 29 août 1799. Puis vint la Révolution française où la monarchie et le pouvoir institutionnel de l'Église catholique furent renversés. C'est ainsi que le pouvoir que le pape avait eu durant des siècles sur les États, c'est terminé. Néanmoins, la prophétie présente la bête comme guérie et ayant à nouveau du pouvoir. C'est ce qui se passe avec la papauté !

L'histoire nous apprend que la papauté est née de ses cendres, sous une nouvelle forme, mais avec tout autant de puissance.

Pour mieux comprendre cette réalité, il est important de retenir que bien que le pape se présente au monde comme étant un homme religieux, il demeure un chef d'État.

Pour entrer dans le vif du sujet, je vous invite à lire ce texte [Tiré du site : <https://eglise.catholique.fr/vatican>, partie Saint-Siège et Vatican] :

« Le pape, chef d'État de la Cité du Vatican à partir du VIII^e siècle, la papauté a possédé des territoires. Ces États pontificaux rendaient visible son indépendance vis-à-vis des monarques régnants. *L'unification de la péninsule avec la création, en 1861, du royaume d'Italie, aboutira le 2 octobre 1870 à l'annexion de l'État pontifical. La papauté perdait ainsi la ville de Rome devenue la capitale du nouveau royaume.*

Ce qu'on allait appeler la « question romaine » ne trouvera de réponse durable qu'avec les accords du Latran, signés le 11 février 1929 entre le Saint-Siège et l'Italie mussolinienne, accords qui ont constitué la Cité-État du Vatican. Ces accords reconnaissent la souveraineté exclusive du pape sur ce territoire de 44 hectares de la Cité du Vatican. Le pape se voyait ainsi de nouveau reconnaître le statut de chef d'État. [...] »

Complétons avec cet autre texte [Tiré du site : <https://eglise.catholique.fr/vatican>, texte de : Père B. Dubasque, juin 2014, partie : *En savoir plus sur le Vatican*] :

« *Le Saint-Siège ou Siège apostolique* : il est l'expression juridique du gouvernement pastoral de l'Église catholique romaine, dont le Pape est le chef visible. [...] »

– Le Nonce « apostolique » en France est « l'ambassadeur » du Saint-Siège... *et non pas de l'État de la Cité du Vatican ! [...]*

– L'État de la Cité du Vatican ne dispose d'aucun siège à L'ONU, mais c'est le Saint-Siège qui y représente l'Église catholique romaine avec un poste d'observateur permanent, *au même titre que la Croix-Rouge ou l'Ordre de Malte (entités morales reconnues de droit international).*

– Quand le Pape va dans un pays, il ne lui rend pas visite en tant que chef d'État (même s'il en a tous les honneurs) *mais en tant que chef du Saint-Siège. [...]*

La Curie romaine : La Curie romaine, qui est à l'œuvre depuis les temps les plus reculés, est l'ensemble des dicastères (ministères) et des organismes qui aident le Pape dans sa charge pastorale suprême [...] *Elle se compose principalement de : la Secrétairerie d'État : [...] 3 tribunaux ecclésiastiques : [...]* ».

Ces textes sont, selon moi des plus explicites. Le premier nous présente la position occupée par la papauté, à la tête de l'Église catholique, en tant que chef d'État de la cité du Vatican, à Rome en Italie. Chef d'État avec une puissance toute particulière, ayant sous sa domination les Nations. Puis il vint un temps où ce pays a choisi de s'émanciper du joug que faisait peser sur elle la papauté et a pris son autonomie en tant qu'État souverain.

Dès lors ce fut la déchéance de l'Église catholique qui perdit le droit d'être reconnue comme étant un État. Par cet acte, la blessure mortelle qu'avait commencé à infliger Bonaparte à la bête (*au catholicisme*) fut définitivement actée. Puis ce texte nous présente la reconnaissance de la cité du Vatican comme étant un État et le pape, lui, fut de nouveau élevé au rang de chef de cet État. Le deuxième texte nous donne plus d'informations sur la structure du Vatican.

Nous apprenons que ce lieu est géré selon les bases d'un gouvernement ou d'une nation, ainsi nous y trouvons les dicastères (*ministères*), qui aident le pape à gouverner.

Des ambassadeurs ont également été nommés, et, en cette qualité, ils sont habilités à traiter avec les nations du monde.

Comme dans tout État, il y a aussi un tribunal. En outre, quand le pape visite un pays, il reçoit tous les honneurs dus à un chef d'État.

Bien qu'en tant qu'État le Vatican n'ait pas de siège à l'ONU, la papauté y tient tout de même un poste d'observateur permanent.

Ainsi selon ce que nous venons de voir – ces textes sont issus d'un site catholique – nous comprenons que le pape n'a plus de vrai pouvoir politique, mais en tant que chef d'État son influence est désormais celle d'un consultant spirituel. Mais est-ce vraiment le cas ?

Pour le comprendre, lisons ce texte [*Visite historique du Pape François au siège des Nations Unies à New York, 25 septembre 2015. Tiré du site : <https://news.un.org/fr/>*] : « **Le Pape François, chef de l'Église catholique, a effectué vendredi matin une visite de quelques heures au siège des Nations Unies à New York au cours de laquelle il a notamment prononcé un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies. [...]** »

Le Pape, dont il s'agit de la première visite au siège de l'ONU, a été accueilli par le Secrétaire général de l'Organisation, Ban Ki-moon, à l'entrée du bâtiment du Secrétariat.

[...] « Indépendamment de la foi, votre humilité, votre humanité sont pour nous une source d'inspiration, ainsi que votre appel mondial pour agir en faveur de la justice sociale, de la lutte contre le changement climatique et pour garantir une vie digne à tous », a déclaré le Secrétaire général Ban Ki-moon à l'adresse du Pape [...].

« Merci pour vos conseils spirituels et votre bénédiction ainsi que pour votre amour pour l'humanité », a-t-il ajouté. [...] *Dans son discours, le Pape a appelé les gouvernements du monde entier à se centrer sur la protection de l'environnement et la lutte contre l'exclusion.*

« L'exclusion économique et sociale est une négation totale de la fraternité humaine et une très grave atteinte aux droits humains et à l'environnement », a-t-il déclaré. [...]

Le Pape François a appelé les Etats à trouver des solutions urgentes et efficaces contre ces deux fléaux. Cependant, les engagements solennels ne suffisent pas, a mis en garde le souverain pontife, insistant sur la nécessité de mettre l'accent sur leur mise en œuvre. « Nous devons veiller à ce que nos institutions soient réellement efficaces dans la lutte contre tous ces fléaux », a appelé le Pape François. »

Découvrons ce qui se passe à l'ONU ainsi que l'influence exercée par le *pape*, à travers un extrait du texte [*Tiré du site : <https://news.un.org/fr/story>*] : « Le chef de l'ONU a été reçu vendredi en audience au Vatican par le chef de l'Église catholique. *A cinq jours de Noël, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a rencontré le Pape François en qui il a salué un fervent défenseur de la dignité humaine.*

« Vous êtes un messager de l'espoir et de l'humanité – pour réduire la souffrance humaine et promouvoir la dignité humaine », a déclaré M. Guterres à l'issue de son audience avec le chef de l'Église catholique. « Votre voix morale claire rayonne – *que vous parliez sur le sort des plus vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants confrontés à la pauvreté et aux inégalités* », a-t-il ajouté [...]

Le Secrétaire général a salué l'appel du Pape François pour le désarmement, son rôle de « bâtisseur de ponts entre les communautés » [...].

Au Vatican, le chef de l'ONU a exprimé sa reconnaissance au Pape François pour son ferme soutien au travail des Nations Unies. [...] Devant les États membres, le Pape François avait appelé les États membres des l'ONU à protéger l'environnement et lutter contre l'exclusion.

Cette année-là, les États membres s'étaient mis d'accord sur 17 Objectifs de développement durable [...] ».

Le point essentiel à noter est le rôle influent que joue le pape à l'ONU, malgré son statut limité à celui de conseiller spirituel.

Nous découvrons que l'influence de la papauté sur les diverses Nations de la terre est donc réelle, car sa voix est entendue et ses remarques, prises en compte et mises en place.

Ici le Pape François appelait les États qui sont membres de l'ONU à protéger l'environnement et à la suite de cela, des plans concrets ont été mis en place. Que ce soit l'actuel secrétaire général de l'ONU ou son prédécesseur, aucun d'eux n'a tari d'éloges à l'égard du pontife.

Le pape François a même été présenté comme étant un homme bon recherchant la justice sociale et qui lutte pour que tous les êtres humains aient une vie digne. Il a remercié le pape pour « *ces conseils spirituels et sa bénédiction ainsi que pour son amour pour l'humanité* ».

Et attention, dans tout cela, la foi du pape n'entre même pas encore en ligne de compte. Si c'était le cas, c'est « *Dieu réincarné* » que M. Ban Ki-Moon aurait vu — et loué — en la personne du pape François. En imaginant la scène, voici l'image qui me vient à l'esprit [*Le corbeau et le Renard, fable de Jean de La Fontaine*] :

« [...] Sans mentir, si votre ramage se rapporte à votre plumage, vous êtes le Phénix des hôtes de ces bois. [...] »

Mais je comprends l'émotion du secrétaire général de l'ONU.

Comment rester indifférent devant un homme qui défend avec acharnement la protection de l'environnement et se bat contre l'exclusion ? Fort de tout cela, je comprends que les paroles du pape qui suivent ne peuvent pas nous laisser insensibles :

« L'exclusion économique et sociale est une négation totale de la fraternité humaine et une très grave atteinte aux droits humains [...] ».

Ce qui se passe ici est la réalisation de la prophétie. Il avait été prophétisé que la blessure mortelle de la bête à sept têtes et dix cornes devait être guérie et que dès lors les habitants de la Terre – vivant sans Dieu – devaient l'adorer et lui faire des éloges.

C'est ce qui se passe avec la papauté, car bien que le pape n'ait pas de pouvoir sur les gouvernements, ils lui sont tous soumis.

Plus souvent que rarement, les dirigeants des nations une fois élus, viennent lui faire vœu d'allégeance. Pour découvrir cette réalité, lisons ce texte [Tiré du site : <https://www.vaticannews.va/fr>, partie *En images, les visites des présidents français au Vatican*] : « *Visite ce mardi 26 juin au Vatican du président Français Emmanuel Macron. [...]* »

La visite des présidents français au Vatican fait désormais figure de tradition, et c'est René Coty, président sous la IV^e République qui l'inaugure, d'une certaine manière. En juin 1957, il est reçu par le Pape Pie XII au palais apostolique [...] ».

Rajoutons cet autre texte à notre étude [Tiré du site : <https://www.cath.ch/news/> partie *Rome : Le fondamentalisme en Afrique évoqué lors de la visite au Vatican du président du Congo-Brazzaville*], qui nous instruit en la matière :

« La visite au Vatican du président de la République du Congo (Congo-Brazzaville), Denis Sassou Nguesso, [...]

Le 9 décembre 2013 [...] Après s'être entretenu une vingtaine de minutes avec le pape François [...] Le pape François a remis un chapelet à chacun des 15 membres de la délégation congolaise [...] ».

Finissons avec le texte [Tiré de : <https://www.voaafrique.com/>, partie : *Le président libanais réserve sa première visite européenne au pape*] :

« Le président libanais chrétien Michel Aoun a été reçu par le pape François au Vatican, choisissant ainsi de déroger à la tradition de réserver à la capitale française une première visite officielle en Europe. Le chef de l'État libanais a été élu le 31 octobre 2016.

Les présidents libanais se rendent en premier lieu dans la capitale française lorsqu'ils viennent en Europe, selon la tradition dans ce pays ayant été sous mandat français. [...]

A l'issue de sa rencontre jeudi avec le pape, M. Aoun a déclaré que son pays avait "une place particulière dans le coeur du pape François" [...] "Il répondra à notre invitation à visiter le pays du Cèdre.

Les papes ont toujours vu comme un modèle le Liban, qui a toujours considéré le Saint-Siège avec appréciation et gratitude", a-t-il ajouté, selon la même source. [...]

Le président libanais, qui s'est exprimé en arabe avec un interprète, a offert au pape un enfant Jésus habillé d'un drapeau libanais et d'une cape rouge, ainsi qu'un rameau d'olivier en bronze, symbole de la paix. »

Ce qui se passe dans ces textes semble tout à fait anodin pourtant leur portée est très grande, car ne l'oublions pas, le pape est censé ne plus avoir de puissance politique.

Pourtant les Présidents de la République de diverses Nations viennent le visiter, et pour ce faire, certains dérogent à leur tradition en allant d'abord le voir avant de visiter leur homologue et partenaire européen.

Le pape est considéré, par certains présidents, avec appréciation et gratitude, et ils espèrent religieusement qu'il leur fera la « grâce » de visiter leurs pays.

Ici, nous découvrons encore l'admiration et l'adoration que la bête à sept têtes et dix cornes (*la papauté*) suscite dans le cœur des habitants des nations. En outre, il est de coutume qu'il y ait des échanges de cadeaux « *spirituels* » entre le pape et ces hauts dignitaires des nations.

Ainsi, le pape a offert des chapelets à un Président et à plusieurs de ces hauts dignitaires. Un Président lui a offert un enfant Jésus. Tout ceci correspond à des symboles idolâtres que le culte catholique a institués. Pour le comprendre, lisez le chapitre intitulé « *Exemples de rites païens que la petite corne a repris à son compte* ».

C'est ainsi que la blessure de la bête (l'Église catholique) fut guérie et qu'elle jouit désormais d'un nouveau type de puissance. Elle n'est pas comme l'ancienne, car elle a une grande puissance spirituelle, qui mène la Terre entière à l'adorer.

Je ne vous apprends rien.

Il est de notoriété publique que les grands dirigeants rencontrent le pape. Je vous ai simplement, dans ce livre, présenté quelques textes qui en font état. Nous venons de voir bien des symboles qui qualifient l'Église catholique comme étant la petite corne et la bête à sept têtes et dix cornes, mais nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

[*Apocalypse 13*] nous présente cette entité comme étant un être qui blasphème. Pour mieux la cerner, il est important de comprendre ce qu'est bibliquement parlant un blasphème contre Dieu.

Pour ce faire, lisons ceci : « [...] *Ce n'est point pour une bonne oeuvre que nous te lapidons, mais pour un blasphème, et parce que toi, qui es un homme, tu te fais Dieu.* » [*Jean 10 verset 33, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : « *Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : Mon enfant, tes péchés sont pardonnés.*

Il y avait là quelques scribes, qui étaient assis, et qui se disaient au dedans d'eux : comment cet homme parle-t-il ainsi ?

Il blasphème. Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ? » [*Marc 2 versets 5-7, Bible Louis Segond*].

Renforçons avec ce dernier texte : « **Mais quiconque blasphémara contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il est coupable d'un péché éternel.**

Jésus parla ainsi parce qu'ils disaient : Il est possédé d'un esprit impur. » [*Marc 3 versets 29-30, Bible Louis Segond*].

Bibliquement, deux réalités qualifient un blasphème :

La première, c'est se faire passer pour Dieu, la seconde, c'est d'attribuer ce qui est au Seigneur (sa gloire, son œuvre, etc.) à une tierce personne.

Comme c'est contre Dieu que la bête apocalyptique lance ses blasphèmes, cela symbolise donc qu'elle devra déclarer être Dieu.

L'objectif de cet être abominable et blasphématoire sera donc de devenir Dieu. Cette réalité, l'Église catholique l'a réalisée, car elle a présenté le pape comme étant l'être le plus puissant de l'univers.

Cette religion a aussi déclaré que ses doctrines étaient placées au-dessus de la Parole de Dieu, et lui étaient donc supérieures. Pour découvrir cette réalité, lisez mon livre intitulé « *La grâce annule-t-elle la loi ?* » au chapitre « *L'héritage législatif sanglant* ». Nous avons bien avancé, mais pas assez, continuons donc, sur cette belle envolée.

Du temps de Paul, cette bête apocalyptique, présentée aussi sous le symbole de la petite corne, qui a pour ambition de devenir Dieu, est appelée *l'adversaire de Dieu* ou *l'impie, le fils de la perdition*, qui s'élèvera au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu.

Nous trouvons cette prophétie dans le texte qui suit : « *Que personne ne vous séduise d'aucune manière ;*

Car il faut que l'apostasie soit arrivée auparavant, et qu'on ait vu paraître l'homme du péché, le fils de la perdition, l'adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu ou de ce qu'on adore, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, se proclamant lui-même Dieu. Ne vous souvenez-vous pas que je vous disais ces choses, lorsque j'étais encore chez vous ? Et maintenant vous savez ce qui le retient, afin qu'il ne paraisse qu'en son temps.

Car le mystère de l'iniquité agit déjà ; il faut seulement que celui qui le retient encore ait disparu. Et alors paraîtra l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche, et qu'il anéantira par l'éclat de son avènement.

L'apparition de cet impie se fera, par la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers ».
[2 Thessaloniens 2 versets 3-9, Bible Louis Segond].

Nous voyons que c'est Jésus-Christ lui-même qui le détruira à son retour en gloire. C'est donc une entité qui devrait subsister jusqu'au dernier jour. Ce pouvoir est présenté comme œuvrant sous la domination de Satan.

Ici, nous avons un indice important qui relie cette entité, que nous venons de voir, à la bête à dix cornes et sept têtes, car dans [Apocalypse 13 versets 2-4] il nous est dit que c'est le dragon qu'elle sert et de lui, elle tire sa puissance.

Voici qui est prophétiquement le dragon : « *Et il fut précipité, le grand dragon, le serpent ancien, appelé le diable et Satan, celui qui séduit toute la terre, il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui.* » [Apocalypse 12 verset 9, Bible Louis Segond].

Le *dragon*, c'est *Satan*. De ce fait, la raison d'être de cet être que nous avons déjà découvert sous divers noms, c'est de glorifier le démon. Pour glorifier le démon, nul besoin de lui rendre allégeance, dès lors que l'on transgresse la Parole de Dieu, l'on devient ses serviteurs [Jean 8 verset 44], [Marc 7 versets 5-13].

Cette réalité, l'Église catholique l'a plus que largement remplie. Elle est allée jusqu'à changer les dix commandements du Seigneur.

Je vous mets cette réalité dans mon livre intitulé « *La grâce annule-t-elle la loi* » au chapitre « *Le repos du dimanche, jour à la gloire de "l'Éternel Dieu" ou du "dieu Soleil"* ».

Cette religion a aussi changé les temps que le Seigneur a établis. Pour découvrir cette autre réalité, lisez mon livre intitulé « *Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2)* » au chapitre « *Les temps prophétiques des rêves et visions* ».

En outre, ces deux œuvres que je viens de présenter qualifient plus que jamais l'Église catholique comme étant la petite corne, car cette dernière est présentée comme aspirant à changer les temps et la loi.

Ainsi, l'Église catholique remplit totalement les critères de la petite corne et la bête apocalyptique à sept têtes et dix cornes.

Ce faisant, il est important de ne pas perdre de vue que c'est elle aussi, qui sous les traits de la bête à sept têtes et dix cornes, sera le donneur d'ordre qui permettra à la bête apocalyptique, qui est tel un agneau bestial à deux cornes, de donner la marque de la bête sans laquelle nul ne pourra ni « acheter » ni « vendre » [Apocalypse 13].

Pour en savoir plus sur ces réalités, je vous invite à lire mon livre intitulé « *L'acte du baptême et la croissance chrétienne* » aux chapitres « *Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête)* » et « *Rôle que joue le baptême dans le message du troisième ange apocalyptique* ».

Maintenant ce point acté, revenons à ce dernier texte qui expose les œuvres de cette entité présentée comme étant le fils de la perdition.

Nous avons dans ce texte une plus claire vision de son caractère et de son œuvre. C'est un être qui a un grand pouvoir spirituel, puisqu'il est présenté comme assis dans la maison de Dieu (*son temple*).

Son objectif est d'être plus puissant que Dieu en vue d'être adoré.

Pour comprendre comment on cherche à devenir un « *dieu* », il faut prendre en compte le texte qui suit : « **A un jour fixé, Hérode, revêtu de ses habits royaux, et assis sur son trône, les harangua publiquement. Le peuple s'écria : voix d'un dieu, et non d'un homme ! Au même instant, un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné gloire à Dieu. Et il expira, rongé des vers.** » [*Actes 12 versets 21-23, Bible Louis Segond*].

À partir du moment que nos enseignements prennent le pas sur la Parole de Dieu, et que nous acceptons la gloire des hommes, nous nous faisons « *dieu* ». L'œuvre de cet adversaire de Dieu consistera à pratiquer l'iniquité, qui est le péché qui lui-même est la transgression de la loi de Dieu [*1 Jean 5 verset 17*], [*1 Jean 3 verset 4*].

Là encore, l'Église catholique remplit ce critère, je vous l'ai déjà présenté. Ce faisant, elle est bien la petite corne.

Pour poursuivre, je vous dirai qu'un indice mathématique de taille nous est donné dans ce texte : « *Et que personne ne pût acheter ni vendre, sans avoir la marque, le nom de la bête ou le nombre de son nom. C'est ici la sagesse.*

Que celui qui a de l'intelligence calcule le nombre de la bête. Car c'est un nombre d'homme, et son nombre est six cent soixante-six. » [*Apocalypse 13 versets 17-18, Bible Louis Segond*].

Nous apprenons que son nom est un nombre d'homme, qui est **666**. Pour comprendre ce mystère, il faut en revenir aux origines de l'Église catholique qui, ne l'oublions pas, a pris naissance au sein du peuple romain. Ce faisant, quand nous considérons les chiffres romains, ils représentent aussi des lettres.

En sorte que I = 1, V = 5 et X = 10.

En partant de ces bases, nous allons d'abord établir quel est le nom que l'Église catholique a donné à la papauté et nous allons le convertir en chiffres romains. L'[Extrait de : *Bref "Super soliditate Petrae", 28 novembre 1786. Erreurs du fébronianisme concernant le pouvoir suprême du pape*] nous renseigne sur ce nom :

« [...] **Que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai Vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Église** [...] ».

Complétons avec l'[Extrait de : *La Constitution Auctorem fidei à tous les fidèles, 28 août 1794. De la dénomination "tête ministérielle" attribuée au pontife*] : « [...] **Le pontife romain reçoit le pouvoir de son ministère par lequel, comme successeur de Pierre, vrai vicaire du Christ et chef de l'Église, il a puissance sur toute l'Église** [...] ».

Ajoutons l'[Extrait de : *La Constitution Auctorem fidei à tous les fidèles, 28 août 1794. De la dénomination "tête ministérielle" attribuée au pontife*] : « [...] **Dans le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le pontife romain, son successeur, a été établi par Dieu tête visible de l'Église et vicaire de Jésus Christ** [...] ».

L'Église catholique a établi que le pape est le vicaire du fils de Dieu, ce qui donne en latin, qui était la langue qui était parlée par les Romains vivant dans le Latium – ancienne région du centre de l'Italie :

Vicaire du fils de Dieu = VICARIUS FILII DEI.

Pour briser le mystère de ce nom, il ne faut pas oublier que c'est une énigme dont il s'agit, en sorte que nous allons rechercher des concordances entre ces lettres et des chiffres romains.

*Avant de commencer, il est important de noter que certains chiffres romains ont des équivalences, en sorte que **U = V = 5**. En outre, certaines lettres ne trouvent pas d'équivalence et sont muettes, mais cela ne disqualifie pas cette thèse, car dans le langage humain, certaines lettres, tout en étant dans un mot, sont muettes, c'est le cas du **H**.*

*Les lettres muettes sont comme le **AR** et le **S** de **VICARIUS** ou **F** de **FILII**, ainsi que le **E** de **DEI**.*

*Ce qui nous donne en finalité : (**V = 5**) + (**I = 1**) + (**C = 100**) + [**AR / lettres muettes**] + (**I = 1**) + (**U = V = 5**) + [**SF / muettes**] + (**I = 1**) + (**L = 50**) + (**I = 1**) + (**I = 1**) + (**D = 500**) + [**E / lettre muette**] + (**I = 1**) = 666.*

Il est à noter qu'ici je n'ai fait que reprendre le travail qui a déjà été établi, car le mystère du nom de la bête est déjà décrypté depuis longtemps par le peuple de Dieu. Je ne suis pas non plus le premier à porter des preuves que le pape, qui s'est autoproclamé « **vicaire du fils de Dieu** », est la bête portant le nom de **666**.

Néanmoins, il était incontournable que j'évoque ces éléments pour ceux qui ne les maîtrisaient pas encore. Pour poursuivre, nous allons nous intéresser à un autre symbole prophétique lié à la bête à sept têtes et dix cornes et que l'Église catholique a aussi réalisé.

Pour le découvrir, lisons ceci : « *L'ange me dit alors : « Pourquoi t'étonnes-tu ? Je vais te révéler le mystère de la femme et de la bête qui la porte, celle qui a sept têtes et dix cornes. La bête que tu as vue était autrefois vivante mais elle ne l'est plus ;*

Elle va monter de l'abîme, mais pour aller à sa perte. Les habitants de la terre, dont le nom ne se trouve pas inscrit depuis la création du monde dans le livre de vie, s'étonneront en voyant la bête :

En effet, elle était autrefois vivante, mais elle ne l'est plus, et elle réparaitra. Ici, il faut de l'intelligence et de la sagesse.

Les sept têtes sont sept collines, sur lesquelles la femme est assise. Elles sont aussi sept rois ». [Apocalypse 17 versets 7-9, Bible Louis Segond].

Avant tout, il est important de noter que c'est de la même bête que nous venons d'étudier, dont il est fait ici mention. Elle a sept têtes et dix cornes et elle doit apparaître une première fois, puis disparaître et elle doit réapparaître.

Nous découvrons aussi que les habitants de la Terre, qui vivent sans Dieu, seront en émerveillement devant cette bête.

Pour le comprendre, revoyons la portion de ce texte qui présente cette réalité dans cette autre version biblique :

« Les habitants de la terre dont le nom n'est pas écrit dans le livre de vie depuis la fondation du monde, s'émerveilleront en voyant la bête, car elle était, elle n'est plus et elle viendra. » [*Apocalypse 17 verset 9, Bible Semeur*].

Sinon, les symboles que je veux mettre en exergue sont ceux des sept collines – qui sont les sept têtes de la bête – sur lesquelles Babylone est assise (*siège*). Pour comprendre de quoi il s'agit, il nous faut avant tout rechercher le symbole « *siéger* » dans la Bible.

Pour ce faire, lisons ce texte : *« Fils de l'homme, dis au prince de Tyr : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : ton cœur s'est élevé, et tu as dit : je suis dieu, je suis assis sur le siège de Dieu, au sein des mers ! Toi, tu es homme et non Dieu, et tu prends ta volonté pour la volonté de Dieu. »* [*Ézéchiel 28 verset 2, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ceci : **« Les méchants te feraient-ils siéger sur leur trône, eux qui forment des desseins iniques en dépit de la loi ? »** [*Psaumes 94 verset 20, Bible Louis Segond*].

Dans le langage prophétique, celui qui est assis sur un siège qui appartient à une autre personne réalise les œuvres du propriétaire du siège. Maintenant, il nous faut comprendre ce que représente le symbole de la tête. Pour ce faire, lisons ceci :

« [...] Il est la tête du corps de l'Église ; il est le commencement, le premier-né d'entre les morts, afin d'être en tout le premier. Car Dieu a voulu que toute plénitude habitât en lui [...] Je me réjouis maintenant dans mes souffrances pour vous ;

Et ce qui manque aux souffrances de Christ [...] ». [*Colossiens 1 versets 18-19, 24, Bible Louis Segond*].

Complétons avec ce texte des plus intéressants : « *Il arriva, du temps d'Achaz, fils de Jotham, fils d'Ozias, roi de Juda, que Retsin, roi de Syrie, monta avec Pékach, fils de Remalia, roi d'Israël, contre Jérusalem, pour l'assiéger ; mais il ne put l'assiéger. [...]* »

Car Damas est la tête de la Syrie, et Retsin est la tête de Damas. [...] La Samarie est la tête d'Ephraïm, et le fils de Remalia est la tête de la Samarie. [...] » [*Ésaïe 7 versets 1, 8-9, Bible Louis Segond*].

Le symbole de la tête représente celui qui dirige ! Dans le cas de Jésus, ce symbole est encore plus profond, car il est la Parole de Dieu faite chair [*Jean 1 versets 1-18*], il incarne donc les enseignements et commandements (*lois*) divins. Ce symbole est aussi sous-entendu dans l'image qui est donnée plus haut des divers rois, car pour régner, un monarque le fait d'après des écrits et des règles juridiques.

Que Babylone soit assise sur les têtes de la bête représente le fait qu'elle pratique ses préceptes et doctrines. Pour le découvrir, je vous invite à lire mon livre intitulé « *Raijo (Base de la victoire contre les forces démoniaques)* » au chapitre « *Babylone, la grande, habitation grand standing pour démons de luxe* ».

Néanmoins, ce symbole de la tête représente aussi un lieu donné, qui est la capitale d'un État ou d'une monarchie où siège un haut dirigeant ou son monarque. Relisons une partie de ce texte du prophète Ésaïe, que nous venons de voir, dans cette autre version :

« Certes, Damas est la capitale de la Syrie et Retsin le souverain de Damas [...] Samarie est la capitale d'Ephraïm et le fils de Remalia le souverain de Samarie. [...] » [*Ésaïe 7 versets 8-9, Bible Segond 21*].

Ce symbole de Babylone, assis sur ce siège qui est fait des sept têtes de la bête, incarne donc l'adhésion de cette femme inique aux œuvres de sa monture mais indique aussi le lieu géographique où est établie cette bête.

Ce lieu représente la capitale du pays où elle s'est enracinée.

Pour découvrir ce qu'il en est pour la papauté, lisons ce texte [*Tiré du site : <https://eglise.catholique.fr/vatican>, partie : En savoir plus sur le Vatican*] :

« Le Vatican : au sens strict, c'est l'une des sept collines de Rome, lieu du supplice et de l'inhumation de l'apôtre Pierre [...].

Le Vatican [...] où fut construite une basilique. C'est pourtant la basilique Saint-Jean-de-Latran qui deviendra la cathédrale de l'Évêque de Rome. »

Complétons avec le texte [*Tiré du site : <https://eglise.catholique.fr>, partie : Le rôle du pape*] qui est des plus à propos : **« Le pape est l'évêque de Rome et, de ce fait, le successeur de l'apôtre Pierre.**

Les Évangiles montrent que saint Pierre jouissait d'une primauté au sein du groupe apostolique constitué par le Christ. Le pape hérite de cette primauté. Elle fait de lui le chef du Collège des évêques et donc le chef suprême de l'Église catholique.

[...] Depuis les origines de l'Église, l'évêque de Rome est considéré comme étant le successeur de l'apôtre Pierre, en vertu du fait que Rome est le lieu du martyr du chef des apôtres. Le pape est l'évêque de Rome [...]. »

Avant de développer, je tiens à vous rappeler que nous avons déjà vu que c'est à Rome, en Italie, que le Vatican a été édifié en tant qu'État – et cela par deux fois. Le Vatican a été un État souverain qui dominait tous les États, en tous les cas tous ceux d'Occident. Puis la papauté a perdu cette prédominance sur les nations.

Dans un deuxième temps, le Vatican a été de nouveau rétabli en tant qu'État souverain. Néanmoins, durant toutes ces phases, le centre névralgique du Vatican n'a pas changé de lieu.

Maintenant, nous comprenons que ce lieu n'a pas été choisi au hasard, car la ville de Rome est le lieu où l'apôtre Pierre fut mis au supplice et fut enterré. Ainsi, la ville de Rome est le centre – les poumons – religieux de l'Église catholique.

Le symbole de cette ville mythique est ses sept collines, et c'est sur l'une d'entre elles que le Vatican a été construit.

C'est ainsi que la prophétie des sept collines, qui incarnent les sept têtes de la bête, est bien représentée dans les fondations catholiques.

La prophétie précise aussi que ces sept têtes sont sept rois !

12 De souffrance et d'encre

*A*vant tout, je tiens à préciser que ce chapitre, qui fait partie de cet extrait, n'est pas contenu dans le livre final.

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie –, particulièrement à la suite d'expériences négatives –, je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres et je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois**, avant la pandémie, à celui de « **sans ressource** ».

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité. Le non-versement du fonds de solidarité pour ces deux sociétés est venu accentuer cet état de fait. Voir livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de ses dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue. J'ai, entre autres, écrit au président de la République pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour*.

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour du *27 janvier 2026*, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025*, j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre « **Infamies d'État** » et qui s'intitule « **Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus)** ».

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition**.

Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies. À ce jour, le *27 janvier 2025*, le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD**, qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025**, sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus.

Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre.

Certainement que ses électeurs apprécieront !

Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant « **macérer dans mon jus de souffrance** » ? Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'« *anormal* » a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Dans mon livre intitulé « *Infamies d'État* » au chapitre « *Lettre ouverte aux élus : la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle de façon arbitraire priver, durant des mois, une partie de la population du RSA ?* », je vous démontre comment **M. Serge LETCHIMY**, « *président du Conseil Exécutif de la Martinique* », m'a maintenu pendant neuf mois dans l'abaissement le plus total en me privant du revenu minimum, soutien de l'État français.

Ainsi, **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, a « *entrepris* » d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers**, que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre. Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.

*Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer. Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût. Et pourtant !*

Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles — les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 — qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour graver, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées. Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et qui me donne le tournis.

Incroyable !

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par mon livre intitulé « **Infamies d'État** », afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mon livre intitulé '**Infamies d'État**', je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la fêrule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis, mais à quel prix ! Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi.

Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789**, lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons.

Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. *Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède !*

Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir le chapitre « **Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis** » – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

*Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de 3 500 euros, soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, moins que le **minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?*

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice. Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà tant de fois cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile. On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé. Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse. Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches.

J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de La MARTINIQUE, un élu local, etc. enfin quelqu'un... Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi. Oui, je n'ai toujours pas « digéré » l'absence de réponse des sénateurs, des députés ou du président de la CTM, alors que je suis dans cette grande précarité.

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!

Ainsi, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.

C'est avec une plume de souffrance que je le fais.

La raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé « **Infamies d'État** ».

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de « **potasser** », il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ainsi, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non- vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

Quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles.

Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé « Infamies d'État », il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, puis les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ?

Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie.

Et pourtant !

*Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » me seront favorables. Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.*

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **“n'auront pas ma peau”**, je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), ces personnes ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis, c'est là mon exutoire.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath [1 Samuel 17 versets 12-58].

Nous sommes, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français.

Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain. Je ne suis pas pour autant démunie, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte.

J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois du dimanche.

Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France.

À vous qui avez, dans mon livre intitulé « Infamies d'État », connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ? Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité.

*J'en appelle à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part. Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai**, puissent devenir les lions que leur maître les appelle à être.*

Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues.

Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.

Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbai, qui veulent travailler le dimanche.

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé « **Infamies d'État** » a été rédigé en français et en anglais – cette version anglaise, comme déjà précisé, est en attente de correction –, ce qui permettra, par la grâce de Dieu, à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps.

Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux !

Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.

En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.

Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge.

Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé « Infamies d'État », afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici.

Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la fêrule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

- 1. Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé « Infamies d'État », pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
- 2. Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
- 3. Pensez-vous qu'au XXI^e siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*

4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*
6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ?*
Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches.

Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système.

C'est maintenant que nous avons besoin de vous.

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient.

À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.

Dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre.

J'ai besoin de votre soutien !

Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte. Si je mène seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée. Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous.

Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé « **Infamies d'État** », car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français.

Il en est de même pour les textes législatifs démontrant le non-sens des lois vaccinales contre la covid-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. L'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte :

« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever. »

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur].

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé « **Infamies d'État** », fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps. En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : « **C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher.** » [Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpellés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! nous ne savions pas ! Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » [Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères. Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : « **Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché.** » [*Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond*].

Ce texte nous renseigne également : « *Si nous avons oublié le nom de notre Dieu [...] Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ?* » [*Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond*].

Finissons avec ceci : « **Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ?** » [*Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond*].

J'ai fait, plus que ma part, car mon livre intitulé « **Infamies d'État** », qui est le fruit d'un long travail acharné, je vous l'offre, déjà en version numérique en français et avec votre aide, comme déjà précisé, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise, et également au format papier dans ces deux langues afin que vous m'aidiez à faire changer les choses.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser. J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré.

*De votre côté, partagez mon livre intitulé « **Infamies d'État** » avec le plus grand nombre. Pour la version numérique, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc. sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.*

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de 8 à 12 heures par jour sur mon livre intitulé « **De souffrance, d'encre et de justice (version revue et complétée de mon ouvrage intitulé 'Infamies d'État')** », en versions anglaise et française, depuis le mois d'octobre 2021, et que je suis en train de le finaliser en ce jour, le 13 mars 2026. L'objectif étant qu'il sorte au plus tôt.

Pour que mes ouvrages intitulés « **Infamies d'État** » et « **De souffrance, d'encre et de justice** » puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts gratuitement, j'ai investi tout ce que je possède.

En plus de ces deux livres, j'offre sur mon site internet – dont l'adresse figure à la fin de ce chapitre – un extrait de quatorze de mes seize livres. J'espère sincèrement qu'ils fortifieront ceux qui les liront.

En contrepartie, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain. Je me reconnais donc comme étant un auteur. Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes. Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre. Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions. Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ». Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux. Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi. D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage. Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si cet extrait de mon livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés. Si ce livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Malheureusement, « **l'argent étant le nerf de la guerre** », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce livre, je n'ai plus les moyens de faire paraître mes seize ouvrages au format papier, je vais de ce fait les commercialiser en version numérique.

C'est le seul moyen que j'ai trouvé afin que toute cette connaissance, que l'Esprit de Dieu me donne de vous apporter, puisse arriver jusqu'à vous. Sans cela, cette œuvre titanesque demeurera, malheureusement, dans la poussière de l'oubli.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche.

*Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse. **J'en appelle donc à votre générosité.***

J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie**, et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : « **À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent.** » [Matthieu 5 verset 42, *Nouvelle Bible en français courant*].

Complétons avec ceci : « **Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus-Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu.* » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].

Terminons avec ce texte : « Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main.

Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. [...] *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].

Si ce livre que je vous offre gratuitement vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer de fortifier et aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger la version anglaise de ce livre dont je suis en train de finaliser la traduction.

J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer, les deux versions papier de cet ouvrage, en anglais et en français, afin qu'il soit offert au plus grand nombre.

Enfin, en conformité avec [1 Corinthiens 9 versets 1-14], celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre.

À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets « **Faire un don** », disponibles sur mon site : <http://kenny-pierre.com>